

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	8

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 18 Janvier à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 13/01/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/01/2024.

**Présents** : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane

**Excusé(s) ayant donné procuration** : MM : FAURE Pascal à M. CONDAT Daniel, ROBERT Claude à M. NOALHAT Alexandre

**Excusé(s)** : Mme CHARRETON Amandine

**Absent(s)** : Mme CHABERT Nadège, M. ARNAUD Daniel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

### 2025\_01\_06 – BERGER-LEVRAULT - RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES "SUPERVISION"

VU :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de la commande publique ;

CONSIDERANT :

- le contrat de services supervision BL. system care - Starter - Station, permettant principalement le bon fonctionnement des équipements et leur protection, arrive à expiration ;
- la proposition commerciale n°33349\_113307 de la Société Berger-Levrault portant sur le renouvellement du contrat aux conditions suivantes :
  - durée de 60 mois, du 1er mars 2025 au 28 février 2030
  - redevance annuelle (hors revalorisation de l'indice SYNTEC) pour un montant H.T. de 234,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE le renouvellement du contrat aux conditions présentées notamment :
  1. durée de 60 mois, du 1er mars 2025 au 28 février 2023 ;
  2. redevance annuelle (hors revalorisation de l'indice SYNTEC) pour un montant H.T. de 234,22 €
2. AUTORISE M. le Maire à signer le contrat avec la société Berger-Levrault ;

Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le **27 JAN. 2025**

ID : 063-216302380-20250118-2025\_01\_06-DE



3. **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la délibération et signer tout document s'y rapportant.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*Pour copie conforme :*

*En mairie, le 21/01/2025*

**Le Maire**

  
**Vladimir LONGCHAMBON**



**Le secrétaire de séance**



**Guy LEMAITRE**